

Louisbourg offre à la sollicitude du gouvernement canadien non pas un champ de bataille douteux, mais des tombes, mais un cimetière, mais ce qui fut une ville entourée de fortifications vraies et réelles. Le tout est à la veille de passer en des mains étrangères. C'est comme si un syndicat d'industriels voulait faire l'acquisition de la citadelle de Frontenac et de Montcalm pour y dresser une foire exotique. Louisbourg, en tant que théâtre de guerre, est l'égal de Québec.

Les huit ou neuf occupants de Louisbourg avaient consenti de céder à la compagnie du chemin de fer, le *Cap-Breton*, moyennant une compensation raisonnable, ce qu'ils ont acquis de terrain, par droit d'occupation et de prescription, dans l'enceinte de la citadelle. Ils le céderaient, sans doute, aussi volontiers au gouvernement qui voudrait négocier avec eux. D'un autre côté, nous n'aurions qu'à demander au gouvernement impérial à se dessaisir du vieux site, pour qu'il le fit aussitôt.

Et ce qui fut Louisbourg, "et le champ où fut Troie", redeviendrait propriété nationale.

Je livre ces considérations à la *Société Royale du Canada*, qui m'a fait l'honneur de me désigner pour lui présenter un rapport sur Louisbourg.

Quand verrons-nous notre parlement fédéral voter une loi semblable à celle qui fut passée en France, le 30 mars 1887, réglementant "la conservation des immeubles qui, au point de vue de l'histoire ou de l'art, offrent un intérêt national?"